

**Matériel autorisé :**

Calculatrice de poche sans aucun moyen de communication, non imprimante.

**Documents remis au candidat :**

Le sujet se compose de 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Le candidat est prié de vérifier si le sujet est complet, dès sa distribution.

**Important :**

L'usage du crayon à papier n'est pas autorisé.

Les réponses inscrites au crayon à papier ne seront pas prises en compte.

-----

**Les différentes parties du sujet sont indépendantes.**

PARTIES	À RENDRE
1 - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE - Le marché de l'entreprise	Page 2/7
2 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE - La personnalité juridique - Les collectivités territoriales	Page 4/7 Page 5/7
3 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET SOCIAL - Le bulletin de salaire	Page 6/7

**TOUTES LES PAGES COMPLÉTÉES SONT À RENDRE**

GROUPEMENT EST	SESSION 2004	SUJET	TIRAGES
C.A.P. Fleuriste		Coef. : 2	
ÉPREUVE : E.P.3 - Environnement économique, juridique et social des activités professionnelles		Durée : 40 min	Page 1/7

**PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT****Première partie - ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE**

Après avoir pris connaissance des documents de l'annexe 1 (page 3/7) répondre aux questions suivantes.

**1. LES PRODUITS**

Compléter les tableaux suivants pour l'année 2002.

- 1.1 Indiquer les deux types de produits les plus achetés et préciser, en pourcentage des sommes dépensées, le poids de chacun d'eux.

PRODUITS LES PLUS ACHETÉS	
TYPE DE PRODUIT	POURCENTAGE
-	-
-	-

- 1.2 Indiquer le produit le moins acheté et préciser, en pourcentage des sommes dépensées, le poids de ce produit.

PRODUITS LE MOINS ACHETÉ	
TYPE DE PRODUIT	POURCENTAGE
-	-

**2. LES LIEUX D'ACHATS**

Indiquer les deux formes de commerce où sont achetés le plus de végétaux d'intérieur et préciser ce qui caractérise chacun de ces commerces.

LIEUX OÙ SONT ACHETÉS LE PLUS DE VÉGÉTAUX D'INTÉRIEUR	
FORME DE COMMERCE	CARACTÉRISTIQUE
-	-
-	-

ANNEXE 1**ACHATS DE VÉGÉTAUX D'INTÉRIEUR DES FRANÇAIS**

Informations Fleuristes 190 / juin 2003

Document 1 : Poids des différents produits en pourcentage (années 2001 et 2002).

	Entités en %		Sommes dépensées en %	
	2001	2002	2001	2002
Plantes fleuries en pots	42,7	43,4	32,3	32,8
Plantes vertes	2,9	3,1	3	3,2
Fleurs coupées achetées à la pièce dont :	8,9	9,1	12,6	12,7
- une espèce	6,3	6,3	7,5	7,2
- plusieurs espèces	2,5	2,7	5,1	5,5
Bottes de fleurs coupées dont :	36,8	35,2	23,3	23
- une espèce	25,6	25	13,7	13,5
- plusieurs espèces	11,2	10,2	9,6	9,5
Coupes ou bacs de plantes	3,4	4	7,7	8,3
Compositions florales	4,6	4,6	20	18,9
Bonsaïs	0,2	0,1	0,3	0,3
Fleurs séchées	0,4	0,5	0,8	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Document 2 : Les lieux d'achats

	2002	
	Millions d'entités	Valeur (en Md€)
Fleuristes en boutiques	62,5	1035
Grainetiers	2,9	34
Détaillants de marché	26,3	167
Jardineries	14,6	147
Hyper, super, grands magasins et jardineries d'hyper	47,4	302
Producteurs	12,9	136
Grandes surfaces de bricolage	2,8	24
Autres lieux	4	33
<b>TOTAL</b>	<b>173,3</b>	<b>1879</b>

**PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT****Deuxième partie - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE**LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE

1. Pour chacun des exemples suivants, préciser s'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale en cochant la bonne case.

EXEMPLE	PERSONNE PHYSIQUE	PERSONNE MORALE
S.A.R.L. « au Panier Fleuri »		
Sophie, Apprentie fleuriste		
Syndicat horticole		
Mme MARTIN, cliente		
Association de protection des orchidées sauvages		

2. Citer les trois éléments d'identification de la personnalité juridique.

- \_\_\_\_\_

- \_\_\_\_\_

- \_\_\_\_\_

## PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT

### LES INSTITUTIONS POLITIQUES - LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### **Élections des 21 et 28 mars 2004.**

#### **Le déroulement des élections.**

Les élections cantonales se déroulent en même temps que les élections régionales.

La circonscription électorale est le canton qui élit un conseiller général au scrutin majoritaire uninominal à deux tours.

L'élection d'un candidat peut se faire dès le premier tour s'il remplit ces deux conditions :

- La majorité absolue des suffrages exprimés.
- Un nombre de voix au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Le mode d'élection des conseillers régionaux a été modifié par la loi du 11 avril 2003.

La campagne électorale est ouverte à partir du deuxième lundi qui précède la date du scrutin.

La durée du mandat d'un conseiller régional est de 6 ans. Au sein des listes présentant les conseillers régionaux il y a des sections départementales permettant de rapprocher l'élu du citoyen.

Au premier tour des élections, la liste ayant la majorité absolue des voix obtient le quart des sièges à pourvoir, le reste des sièges sont répartis à la proportionnelle entre les autres listes dès lors qu'une liste a obtenu au moins 5 % des voix.

D'après [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Après avoir pris connaissance du texte ci-dessus répondre aux questions suivantes.

Les 21 et 28 mars 2004 ont eu lieu les élections cantonales et les élections régionales.

#### 1. Élections cantonales

Quel est le nom de l'assemblée délibérative où siègent les élus ?

---

Quel est le mode de suffrage de cette élection ?

---

Citer un rôle de cette assemblée délibérative.

---

#### 2. Élections régionales

Quel est le nom de l'assemblée délibérative où siègent les élus ?

---

Quelle est la durée du mandat des élus ?

---

Citer un rôle de cette assemblée délibérative.

---

PAGE À RENDRE PAR LE CANDIDAT

Troisième partie - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET SOCIAL

LE BULLETIN DE SALAIRE

Après avoir pris connaissance du bulletin de salaire (annexe 2 - page 7/7) répondre aux questions suivantes.

1. Relever le montant BRUT.

---

2. Expliquer brièvement comment est fixé le pourcentage du SMIC auquel l'apprentie a droit.

---

---

3. Quel est le salaire net encaissé par la jeune apprentie ?

---

4. Expliquer la différence entre « salaire BRUT » et « montant NET ».

---

---

5. Qu'est-ce que le SMIC ?

- Quelle est la signification du sigle SMIC ?

---

- Qui est-ce qui fixe le montant du SMIC ?

---

6. Quelle est l'utilité du bulletin de salaire ?

---

---

7. Que faut-il faire du bulletin de salaire ?

---

---

## ANNEXE 2

## BULLETIN DE SALAIRE / APPRENTIE FLEURISTE

Mois de AVRIL 2004

**EMPLOYEUR**

Raison sociale : FLEURS Robert MULLER

Adresse : 28 Grand Rue 67500 HAGUENAU

N° d'immatriculation URSSAF : 200 367 118 0002

Code APE : 06346

Convention Collective : Fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers.

**SALARIÉ**

Nom : GERBER

Prénom : Delphine

Adresse : 48 rue A. Camus 67500 HAGUENAU

Emploi occupé : Apprentie fleuriste

N° de sécurité sociale : 2 87 08 67 224 300 / 04

**SALAIRE DE BASE**

Salaire de base : 25 % du SMIC 151 h 67 x 1,80 € = 273,01 €

HS à 110% 17 h 33 x 1,98 € = 34,31 €

SALAIRE BRUT 307,32 €

## (1) CALCUL DES COTISATIONS SOCIALES (Euros)

(1.1) Contribution pour le Remboursement de la Dette sociale généralisée imposable.

(1.2) Contribution Sociale généralisée.

(1.3) Sécurité Sociale.

(1.4) Assurance chômage.

(1.5) Retraite complémentaire (CIRCO Prévoyance) 0,08 €

Retraite complémentaire (CIRCO retraite) 1,62 €

Total des cotisations salariales 1,70 €

**SALAIRE À VERSER**

Montant net imposable 305,62 Euros

**MONTANT NET À PAYER 305,62 Euros**

Régulé le 30/04/2004 par chèque bancaire.

*Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée*